

# BUDGET PRIMITIF 2018

## - NOTE DE PRESENTATION -

Dans le prolongement de notre Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en date du 21 décembre 2017, il vous est proposé ce soir d'examiner les propositions budgétaires relatives au budget primitif pour l'exercice 2018.

Pour mémoire, l'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

Le projet de budget primitif 2018 atteint un volume global de **20 902 000 €**, réparti de la manière suivante :

- a) Section de fonctionnement : **15 642 000 €**
- b) Section d'investissement : **5 260 000 €**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

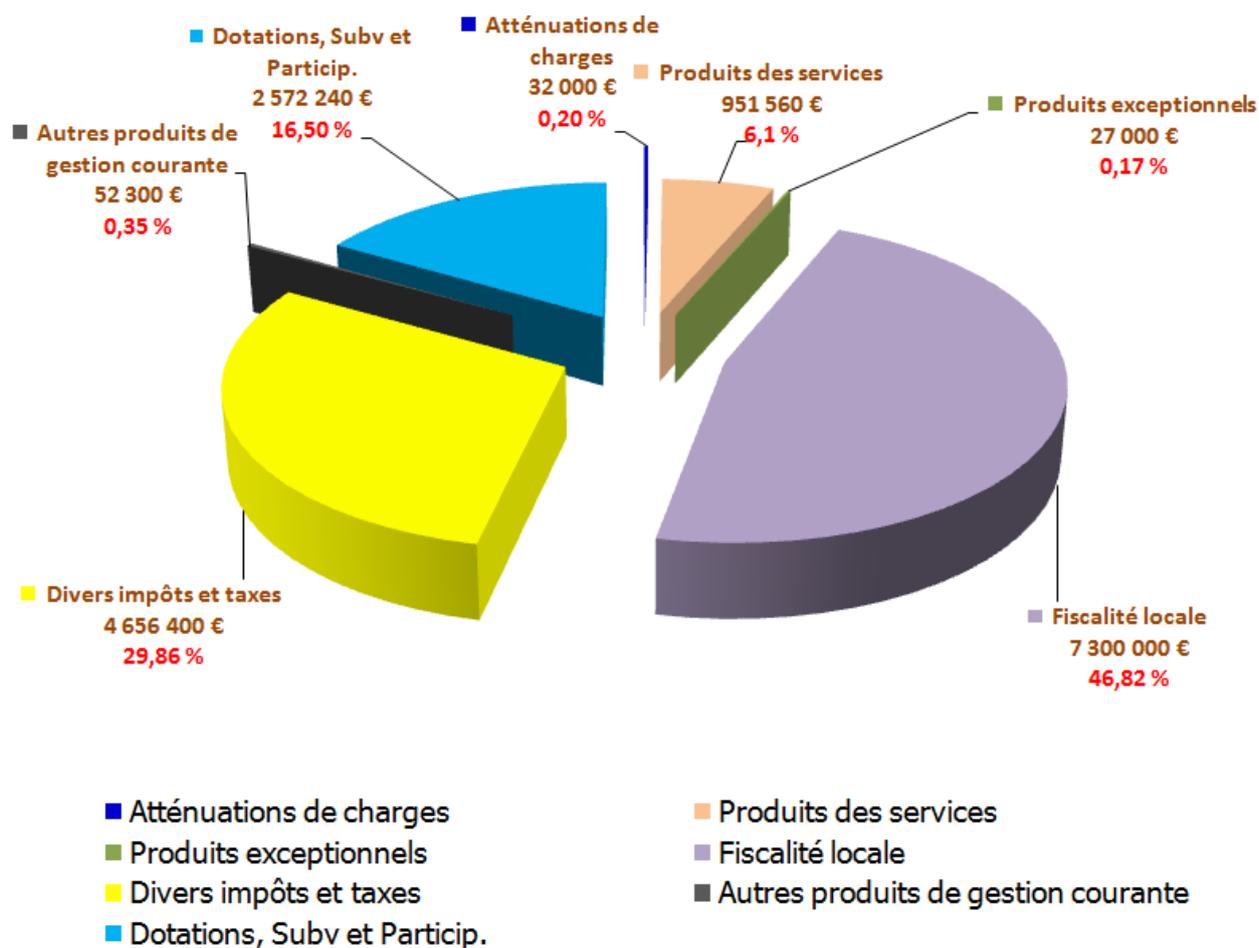
La section de fonctionnement (en recettes) reste stable par rapport au BP 2017 (soit 15 642 K€ en 2018 contre 15 613 K€ en 2017).

En ce qui concerne **les recettes réelles correspondantes**, celles-ci sont constantes d'une année sur l'autre : maintien en volume de la DGF et tout particulièrement de la dotation forfaitaire (1 520 K€) hors DSU (versement 75 % du montant initial – la ville de Roncq n'étant plus éligible depuis 2017), baisse des attributions de compensation (suppression totale de la compensation de la taxe professionnelle), maintien des produits des services (estimée à +/- 952 K€), augmentation de la fiscalité locale (revalorisation des bases selon l'inflation soit 1,1 % + recettes supplémentaires issues de la livraison de 124 nouveaux logements au 01.01.2018) – Se rajoutent les recettes de la CAF évaluées à +/- 400 K€.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BP 2018
013	Atténuation de charges	22 000	32 000
70	Produits des services ...	953 000	951 560
73	Impôts et taxes	11 772 000	11 956 400
74	Dotations, subventions et participations	2 741 500	2 572 240
75	Autres produits de gestion courante	60 000	52 300
77	Produits exceptionnels	14 000	27 000
TOTAL		15 562 500	15 591 500

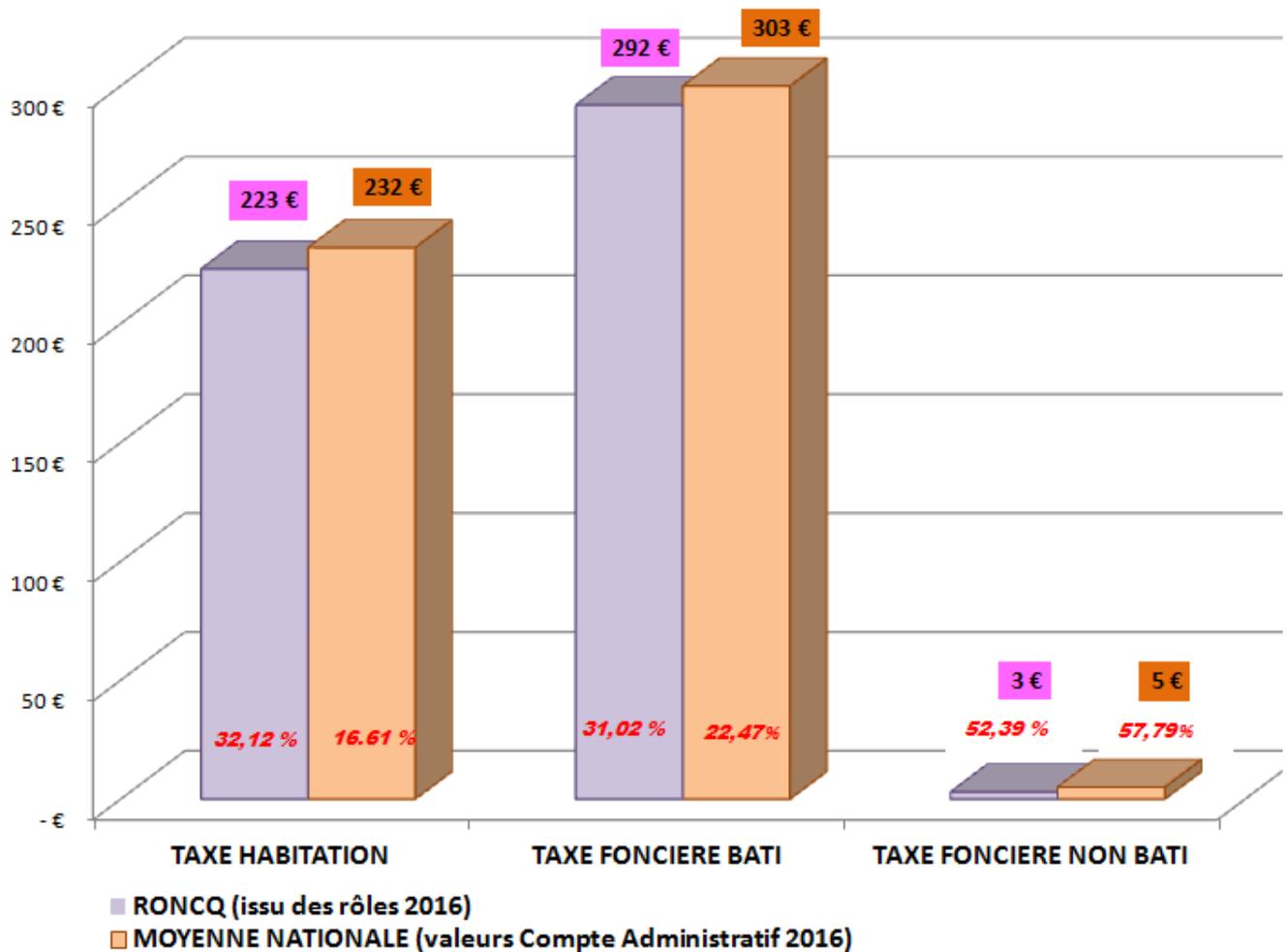
## RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### PAR CHAPITRE

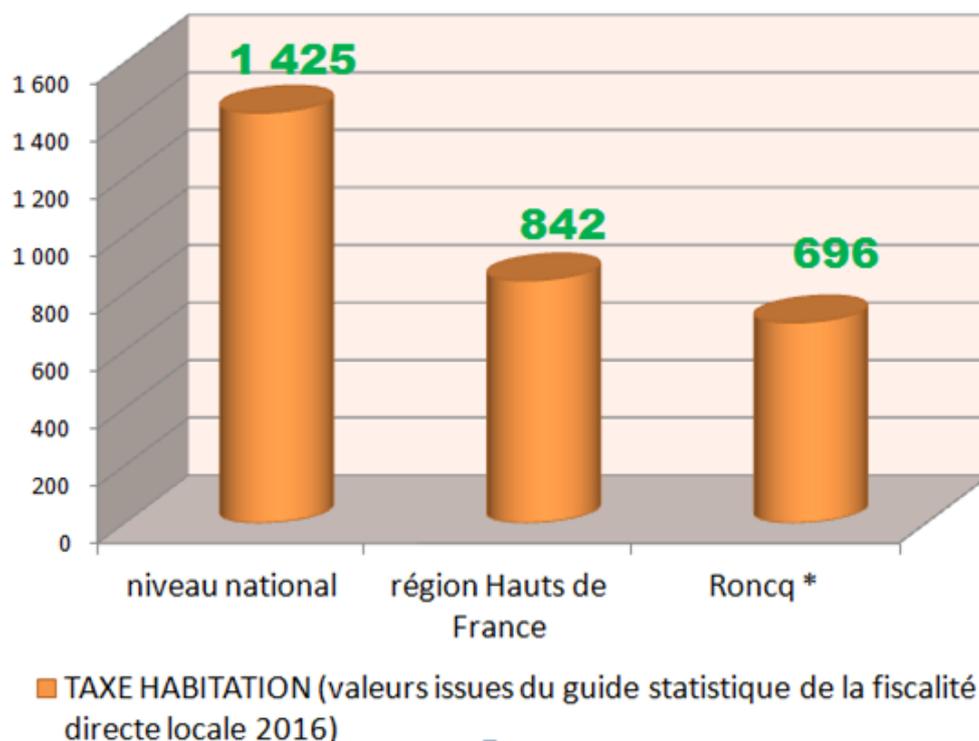


- ✓ Atténuations de charges (013) : **32 K€** (contre 22 K€ 2017) : reversements IJ – cotisations salariales et patronales agent détaché
- ✓ Produits des services (70) : +/- **952 K€** contre 953 K€ en 2017 : recettes cantine, CLSH, CLAH, recettes périscolaires (garderies)

## FISCALITE LOCALE

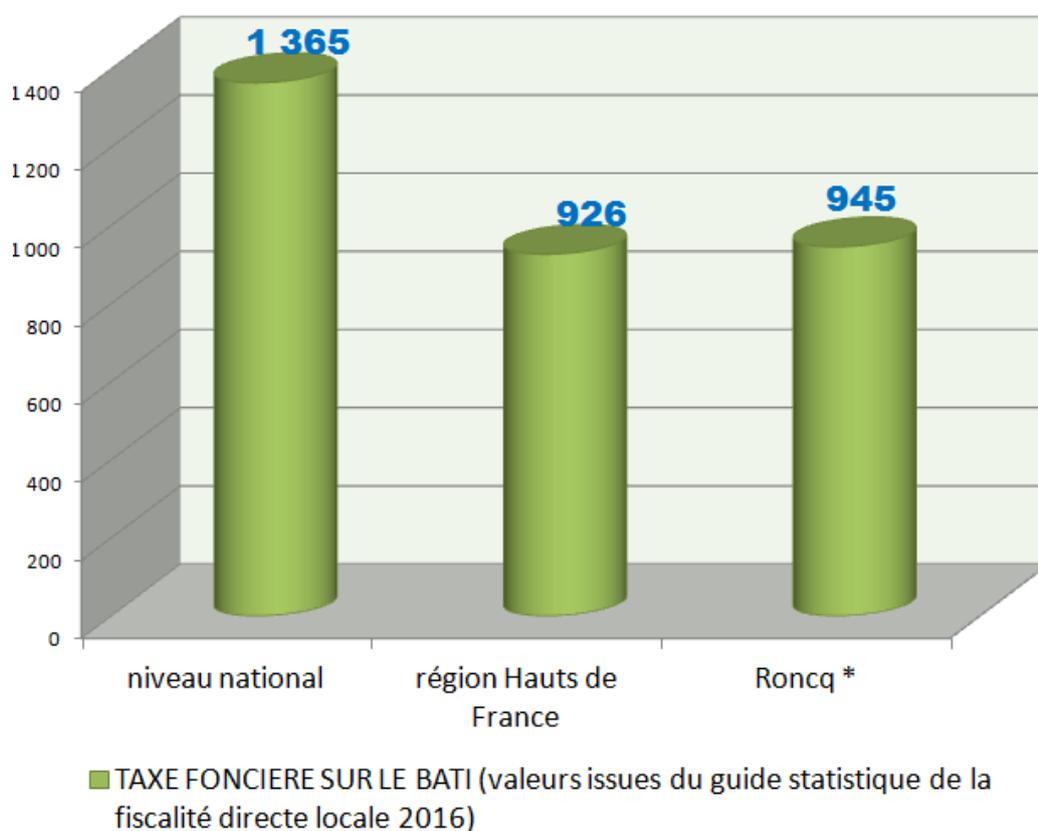


## TAXE HABITATION -valeur locative en €-



*\*valeurs 2017*

## TAXE FONCIERE SUR LE BATI -valeur locative en €-



*\*valeurs 2017*

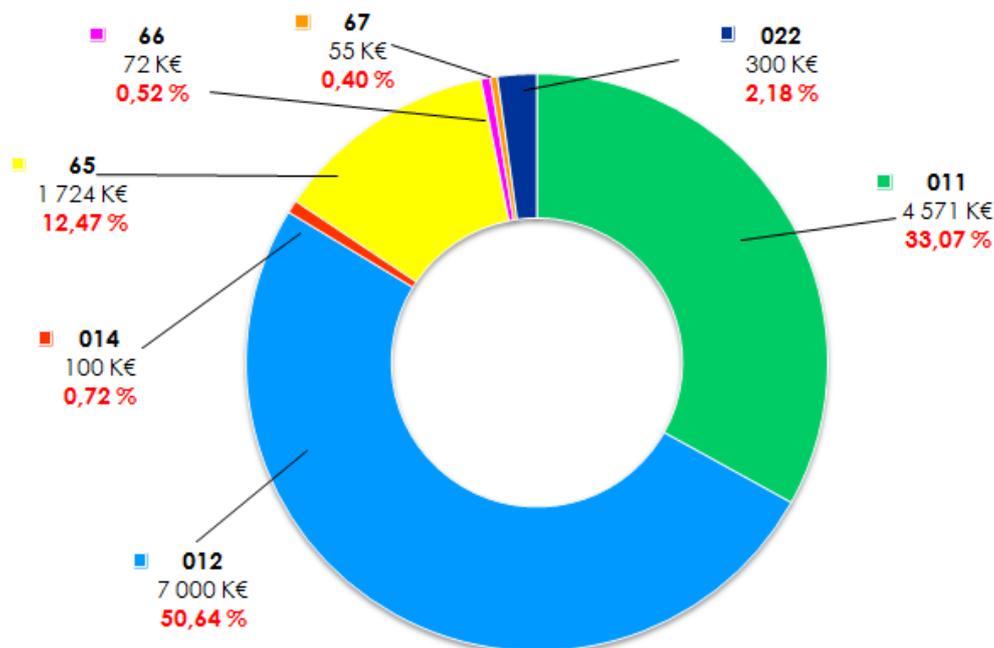
- ✓ Impôts et taxes (73) : **11 956 K€** contre 11 772 K€ en 2017
  - Fiscalité : 7 300 K€
  - Attribution de compensation : 3 326 K€
  - Taxes droits de mutation : 550 K€
  - Autres dotations : 416 K€ (DSC et fonds de péréquation horizontale)
  - Taxe sur l'électricité : 250 K€
  - CVE partiel (HALLUIN) : 104 K€
  - Taxe sur la publicité : 10 K€
  
- ✓ Dotations et participations (74) : **2 572 K€** contre 2 741 K€ en 2017
  - Dotation forfaitaire : 1 520 K€ - (Montant encaissé en 2017 : 1 554 K€)
  - DSU et DNP : +/- 190 K€ - La ville n'étant plus éligible à la DSU depuis 2017, cette dotation est appelée à s'éteindre dès 2020
  - CAF : 400 K€ - recette estimée par le service gestionnaire –
  - Compensations Etat : 230 K€ - il faut noter que la compensation au titre de la taxe professionnelle devrait disparaître totalement à c/ de cette année.
  - Le solde (recettes diverses : collèges, forfait communal, subventionnement du Département piscine, Participations de la région contrats apprentissage...)
  
- ✓ Autres produits de gestion courante (75) : **52 K€** (loyers : commissariat de police, affermages, location salles, AFTE)
  
- ✓ Produits exceptionnels : **27 K€** (remboursement des assurances suite à des sinistres, apurement de charges sur exercices antérieurs ....)
  
- ✓ A ces recettes réelles, se rajoutent les opérations d'ordre : 50 K€ (travaux en régie) + amortissements subventions d'équipement reçues

Pour ce qui a trait aux **Dépenses réelles de Fonctionnement**, celles-ci sont en retrait de 1,7 % par rapport au BP 2017 selon le tableau repris ci-dessous. D'ores et déjà, la ville de Roncq s'inscrit dans l'objectif de réduire ses dépenses de fonctionnement conformément à la loi de programmation 2018-2022 (soit 1,2 % en moyenne toutes collectivités locales confondues).

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	<b>4 886 400</b>	<b>4 571 000</b>
012	Charges de personnel	<b>7 200 000</b>	<b>7 000 000</b>
014	Atténuations de produits	<b>0</b>	<b>100 000</b>
65	Autres charges de gestion courante	<b>1 664 000</b>	<b>1 724 000</b>
66	Charges financières	<b>97 000</b>	<b>72 000</b>
67	Charges exceptionnelles	<b>60 000</b>	<b>55 000</b>
022	Dépenses imprévues	<b>150 000</b>	<b>300 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 058 000</b>	<b>13 822 000</b>

↘ **236 K€**

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

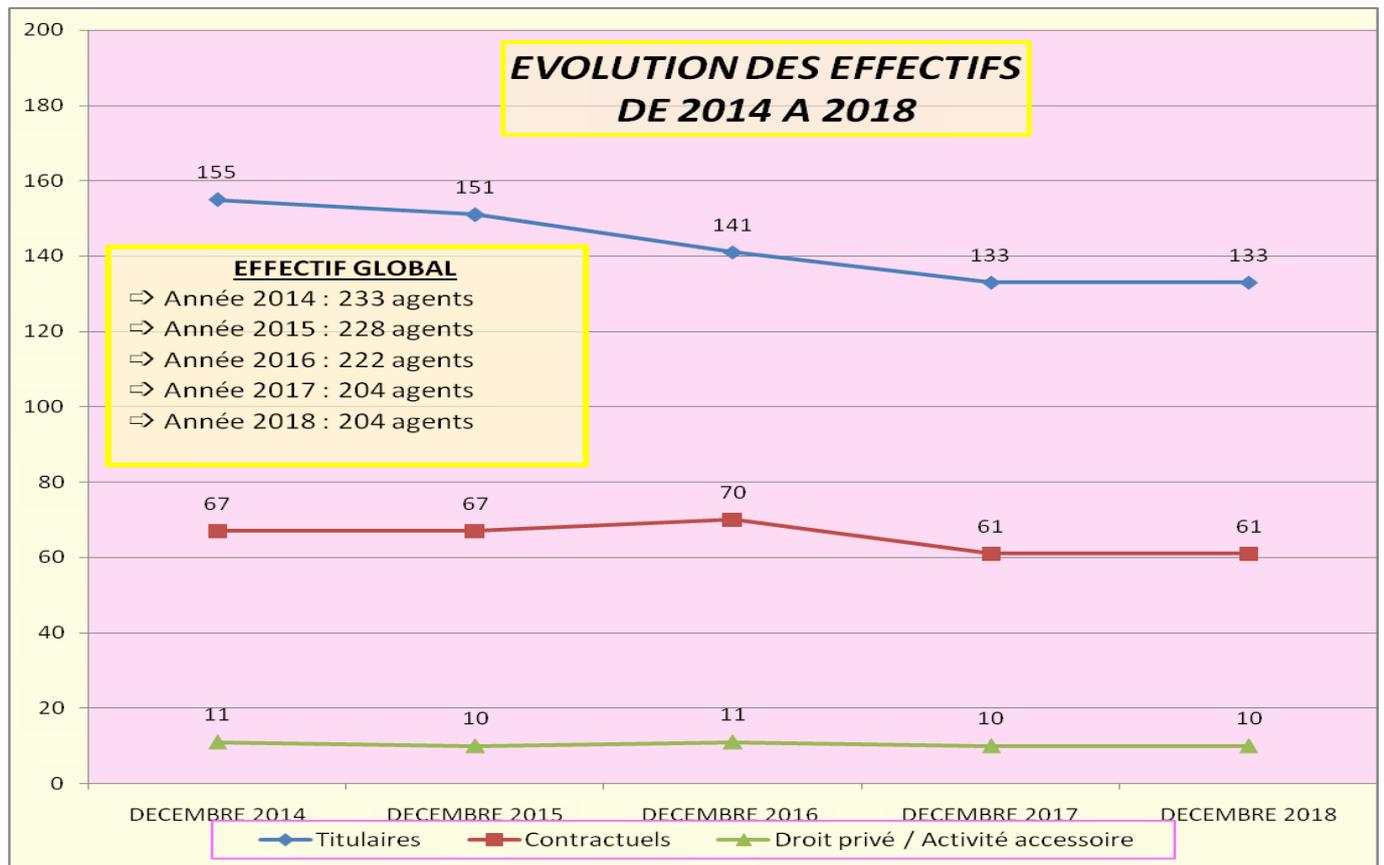


- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">■</span> 011-charges à caractère général</li> <li><span style="color: orange;">■</span> 014-atténuations de produits</li> <li><span style="color: magenta;">■</span> 66-charges financières</li> <li><span style="color: blue;">■</span> 022-dépenses imprévues</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: blue;">■</span> 012-charges de personnel</li> <li><span style="color: yellow;">■</span> 65-autres charges de gestion courante</li> <li><span style="color: orange;">■</span> 67-charges exceptionnelles</li> </ul> |
|---|---|

Les dépenses de gestion courante (chapitres 011, 012 et 65) sont en baisse de +/- 350 K€ (soit - 2,6 %) réparties de la manière suivante :

- ✓ Charges à caractère général (011) : - 6,5 % - **on passe de 4 886 K€ en 2017 à 4 571K€ en 2018** => cette baisse est notamment due à la suppression des TAP depuis septembre 2017 (- 164 K€) – le delta entre les prévisions de 2017 et 2018 provient également des ajustements effectués par les services permettant d'améliorer le taux de réalisation au regard des dépenses budgétés. On peut déjà noter que le taux de réalisation est de 93,48 % en 2017 contre 87 % en 2016).

- ✓ Charges de personnel (012) : **7 000 K€** en 2018 contre **7 200 K€** en 2017, due en partie à la maîtrise des effectifs (pour mémoire, graphique extrait du DOB 2018) et au non remplacement systématique des personnels (départs en retraite, mobilité externe).



- ✓ Atténuations de produits (014) : **100 K€** en 2018 contre +/- **90 K€** en 2017 (inscription au BS de 2017)
- ✓ Autres charges de gestion courante (65) : **1 724 K€** en 2018 contre **1 664 600 K€** en 2017.

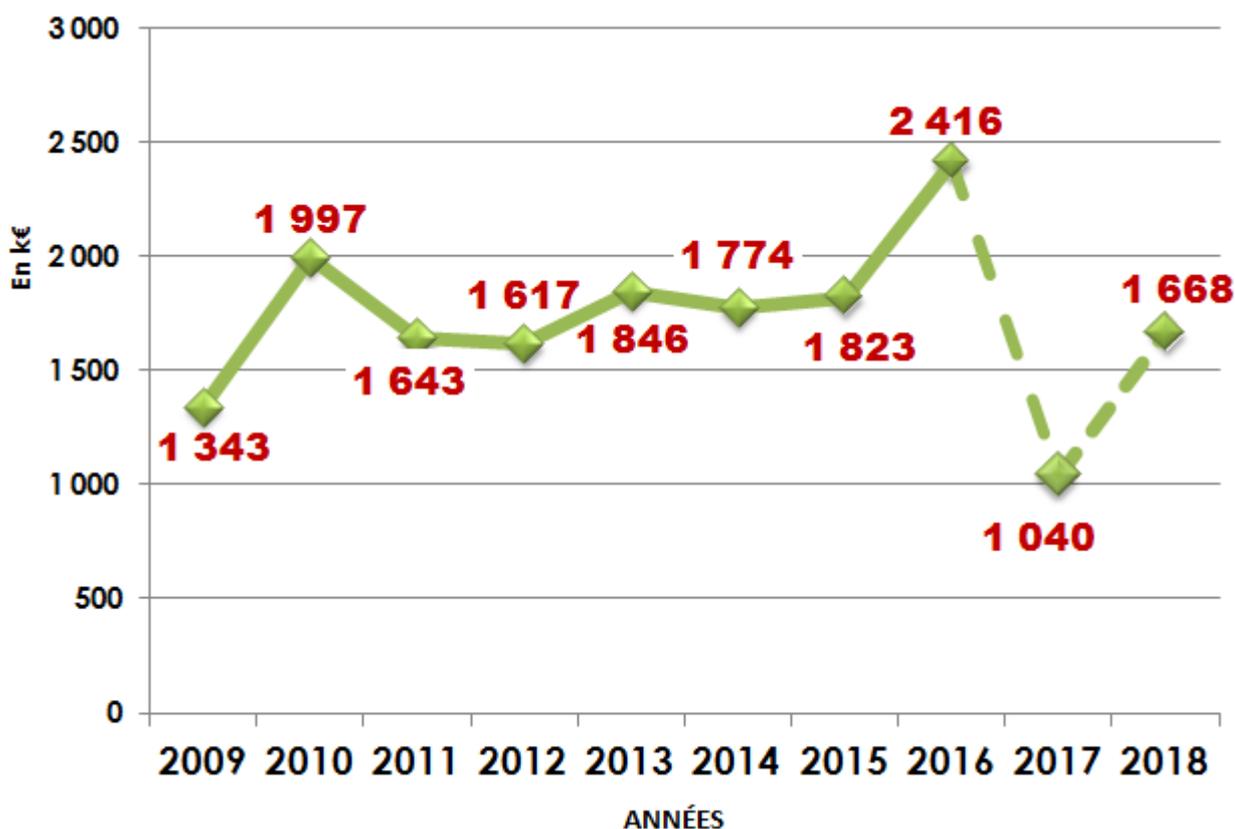
Ce chapitre comprend la subvention au CCAS (250 K€), le subventionnement aux associations (enveloppe prévisionnelle de 218 K€), la 1<sup>ère</sup> partie du financement provisionnel municipal à destination de la SCIC KALEIDE (540 K€), la participation obligatoire prévisionnelle aux Ecoles privées (500 K€), le paiement des indemnités et charges des Elus ;

- ✓ Des charges financières (66) à hauteur de **72 K€** (**97 K€ en 2017**) correspondant au remboursement des emprunts actuellement en cours.
- ✓ Des charges exceptionnelles (67) de **55 K€** (**60 K€ en 2017**). Une provision de 20 K€ en cas de versement de subvention à titre tout à fait exceptionnel.

- ✓ Une enveloppe pour pallier à toutes dépenses imprévues soit **300 K€** - elle devrait être revue à la baisse dès la prochaine étape budgétaire (en fonction d'ajustements sur les autres chapitres comptables).

Les mouvements d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 1 820 000 € (dont 820 K€ dédiés à la dotation aux amortissements), permettant un **AUTOFINANCEMENT NET** de **1,3 Million €** (après déduction du remboursement de l'annuité du capital des emprunts soit 520 K€). Si à ce dernier montant on y ajoute les intérêts, au total l'annuité des remboursements de la dette est de l'ordre de 592 000 € pour 2018.

### EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT NET DE 2009 A 2018



## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Quant à la section d'investissement**, les dépenses totales sont de **5 260 K€** réparties ainsi qu'il suit :

- ✓ La prévision des équipements et travaux pour l'exercice : **4 409 500 €**  
(selon tableau détaillé ci-dessous)
- ✓ Le remboursement du capital des emprunts en cours : **520 000 €**
- ✓ Une enveloppe pour dépenses imprévues : **130 000 €**
- ✓ Des écritures d'ordre (travaux en régie et opérations patrimoniales) : **200 500 €**

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

<b>CHAPITRE 20</b>	En K€
Frais d'insertion (Annonces boamp, presse locale) + frais d'études diverses (dont assistance à maîtrise d'œuvre pour les bâtiments sportifs - enfouissement des réseaux rue du Moulin et sentier Pellegrin, réhabilitation allées Parc Vansteenkiste, fouilles Parc d'activité Mauroy, travaux accessibilité + provision) + licences logiciels informatiques	263
<b>CHAPITRE 204</b>	
Subvention d'équipement prévisionnelle (restauration scolaire – mutualisation) + subvention bailleurs sociaux (dossiers portés par la MEL)	40
<b>CHAPITRE 21</b>	
- Réhabilitation des allées du parc Vansteenkiste + installation de nouveaux jeux pour enfants et module fitness - Plantations d'arbres	670
<u>Travaux sites sportifs :</u> 1- Salle Bats : 160 K€ 2- « Petite » Salle J. Gilles: 200 K€ 3- Contrat exploitation piscine : 18 K€ 4- Mise en place contrôle accès sites sportifs : 43 K€	421
Menus travaux dans les Ecoles (Entrée Picasso et Ecole Kergomard : assainissement + réhabilitation jeu cour Ecole + mise en place rayonnages)	31
Aménagement divers cimetières (allées PMR) (fermeture automatisée des différents accès des cimetières matin et soir) (équipement)	59
Mise en place d'une vidéo surveillance (2 <sup>ème</sup> phase)	415
Schéma informatique (remplacement matériels)	62

Travaux divers Hôtel de Ville	70
Travaux éclairage public	140
Travaux d'enfouissement des réseaux (rue du moulin et sentier pellegrin) après études par la MEL	110
Menus travaux (réhabilitation petites chapelles + installation borne EDF)	14
Achat de matériels pour les services	84
<b>CHAPITRE 23</b>	
Travaux (phase II) Ecole Néruda	1 100
AMO + enveloppe pour démarrage des Travaux « Pôle de ressources numériques et associatives »	800
Travaux d'accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'Adap	130
<i>Enveloppe prévisionnelle (dépenses imprévues)</i>	130

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total est de **5 260K€** dont :

- ✓ Estimation FCTVA : **650 K €**
- ✓ Subvention d'équipement reçue : **10 K €**
- ✓ Un emprunt d'équilibre de **1,7 M€** => celui-ci fera l'objet d'une suppression (totale ou partielle) lors de la reprise des résultats de l'année N-1
- ✓ Transfert de la créance Numéricable du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing (dissolution) – montant total de la créance 224 363 € échelonnée sur 7 ans. Au titre de 2018, le montant est de **30 K€**
- ✓ Produits des cessions : **900 000 €** – (vente bâtiment- « Actival », diverses parcelles d'espaces verts et ventes en ligne matériels sur Web-enchères)
- ✓ Des opérations d'ordre pour un montant de **1 970 000 €** dont :
  - Autofinancement prévisionnel : 1 000 K€
  - Dotations aux amortissements : 820 K€
  - Opérations patrimoniales : 150 K€

Fait le 14 février 2018